

PROGRAMME DE FORMATION

Le dispositif de protection de l'enfance

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif, enseignant, psychologue, et des divers services travaillant auprès d'enfants

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 16 p.

Objectifs de la formation

Identifier les enjeux au coeur de la protection de l'enfance au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Décrire l'organisation institutionnelle de la protection de l'enfance.

Adapter les pratiques de terrain au cadre juridique.

Programme

La protection de l'enfant, entre protection et punition, l'évolution des valeurs :

- La maltraitance : du danger à la notion d'intérêt de l'enfant.
- L'enfant : sujet de droit.

L'organisation de la protection de l'enfance :

- La protection administrative et judiciaire (l'ASE, le rôle du conseil général).
- Les acteurs judiciaires et les différentes institutions.
- Les réponses judiciaires à la délinquance des mineurs.

Les notions relatives à :

- La loi du 15 mars 2002 (procédure contradictoire, accès au dossier).
- L'autorité parentale.
- Le secret professionnel et le signalement.
- Le sort des mineurs étrangers non accompagnés.

Les réformes du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 (et leurs conséquences sur les pratiques) :

- De la protection de l'enfance (prévention et diversification des modes d'intervention).

- De la prévention de la délinquance (le rôle du maire, le secret partagé).

La Loi de 2022 relative à la protection de l'enfance

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.